

Centre Départemental Études et Éducation Populaire

Lou Mas - Route de Fuveau - 13720 - Belcodène

Déclaré en Préfecture des Bouches du Rhône sous le N° W 133001772

Ce document tente d'expliquer l'essentiel de la Laïcité.

Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité sont les piliers du « Vivre ensemble » ... en paix !

Comment définir la Laïcité?

La Constitution Française de 1958 nous dit :

« la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale »

La **Laïcité** * est née en France, mais la Laïcité n'a pas de définition officielle ce qui peut amener des confusions sur le sens à lui donner. Le texte qui suit va essayer de la **définir par son contenu, en 4 points simples**.

1^{er} Point – Vivre ensemble

Il est difficile de vivre ensemble. Comment y parvenir, en paix, avec toutes nos différences, notamment spirituelles ? Grâce à une organisation politique permettant 2 choses :

- A chacun de vivre librement ses options spirituelles.
- A tous de disposer d'un espace commun, public, assurant liberté et égalité.

Créer un monde commun aux hommes, tout en leur permettant de garder librement leurs différences (religions, croyances, langue.....), c'est la réponse de la Laïcité.

La finalité de la Laïcité est de faire que l'on vive mieux ensemble. C'est un facteur de cohésion précieux dans une société pluraliste et multiculturelle.

La République Française s'est construite autour de la Laïcité.

2^{ème} Point – Quels sont les principes de la Laïcité ?

Pour fonder une communauté, la Laïcité met en jeu 3 principes : Liberté de Conscience - Egalité des Options spirituelles - Universalité de la Loi Commune.

<u>La Liberté de Conscience</u>: Cela signifie pour chaque homme et chaque femme le droit de croire ou de ne pas croire, le droit de choisir en toute liberté son option spirituelle ou philosophique (religieuse, athée, agnostique, indifférente à toute religion). Ce sera un des rôles de l'Ecole Laïque de permettre d'acquérir cette Liberté de Conscience (cf. infra 4ème Point).

<u>L'Egalité des Options Spirituelles</u>: égalité des citoyens, quelle que soit leur option spirituelle ou philosophique. <u>L'Universalité de la Loi Commune</u>: la Loi est la même pour tous, soucieuse de l'intérêt général.

3^{ème} Point – La séparation des Eglises et de l'Etat par la loi de

C'est le fondement juridique de la Laïcité. La mise en œuvre de ces 3 principes s'effectue par le dispositif de la séparation des Eglises (et de façon plus générale de toute association constituée pour promouvoir des particularismes), et de l'Etat. Pour réaliser cette séparation on distingue une Sphère Publique et une Sphère Privée.

<u>La Sphère Publique, c'est l'Espace Public, qui rassemble les Hommes et les Femmes.</u> C'est la sphère citoyenne, celle où le citoyen évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement. On y trouve les intérêts communs : justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics. **Tout le monde est à égalité dans cette sphère et les règles y sont clairement établies, fondées sur les Droits de l'Homme** ***.

<u>La Sphère Privée, c'est la Sphère Personnelle,</u> de la liberté absolue de conscience, celle ou peuvent s'exprimer les convictions philosophiques, religieuses, les croyances, les pratiques religieuses et éventuelle ment certains modes de vie communautaires. Les Hommes et les Femmes peuvent s'y montrer divisés.

Par cette séparation la Laïcité concilie unité et diversité.

Elle implique évidemment la neutralité de l'Etat : l'Etat ne privilégie aucune option spirituelle ou religieuse, avec pour conséquence leur non financement.

4^{ème} Point – L'Ecole Laïque

C'est l'outil basique pédagogique de la Laïcité. Elle est gratuite, elle est pour tous. C'est un lieu de rencontre privilégié. Elle a été promue par les lois Jules Ferry de 1881, 1882, 1886.

Elle a été créée en raison d'une volonté politique de promouvoir l'instruction pour tous et en dehors de toute influence religieuse, le développement de l'esprit critique, la formation du citoyen (indispensable en Démocratie). C'est un outil de culture, d'émancipation, d'autonomie, de liberté de pensée, de liberté tout court, qui permet d'arriver à la liberté de conscience, mais aussi de s'intégrer à la société.

En définitive la Laïcité est un principe constitutionnel et en quelque sorte un idéal fait de:

- La séparation des Eglises et de l'Etat.
- La séparation de la sphère publique de la sphère privée.
- La neutralité de l'Etat en matière d'options spirituelles et sa non intervention financière dans ce domaine
- La liberté de conscience.
- L'égalité de toutes les options spirituelles.
- L'universalité de la loi commune : égalité de tous devant la loi.
- La recherche de l'émancipation de l'individu et la formation du citoyen grâce à l'Ecole Laïque gratuite pour tous.
- La recherche du mieux vivre ensemble.

La Laïcité en pratique

Il y a eu et il y a encore des apports évidents de la Laïcisation de la France.

En dehors de la séparation Eglises- Etat, on peut citer à titre d'exemples : Le Registre d'Etat Civil - L'Ecole Publique gratuite, dite Laïque – L'Intégration qui a longtemps été efficace – Les espaces publics – Le mariage uniquement civil, si on le souhaite – Le PACS – Le divorce – La contraception – Le droit à l'avortement – L'égalité des sexes (encore à améliorer) – Les lois de bioéthique autorisant la recherche à visée thérapeutique sur les cellules embryonnaires – L'indépendance de la connaissance scientifique – La liberté de l'Art......

Ce que n'est pas la Laïcité

Assurant une liberté totale de conscience, elle n'est pas ou antireligieuse. « La République garantit le libre exercice des cultes... » dit l'Article 1^{er} de la Loi de 1905. On peut aussi être laïque et croyant ; il n'y a pas là de contradiction.

Si l'anticléricalisme a existé historiquement (c'est-à-dire le refus d'une emprise religieuse, ou d'une emprise de l'athéisme, sur l'espace public), c'est en réaction contre le cléricalisme ; mais l'anticléricalisme ne fait pas partie de la Laïcité.

Le mot à deux ETYMOLOGIES : « Laos » et « Laicus »

- « Laos », qui veut dire en grec : qui concerne l'ensemble du peuple, considéré comme un tout indifférencié.
- « Laicus », laïc « qui n'a pas reçu les ordres de cléricature »
- « Laïque », est qualifié « de ce qui est indépendant de toute religion ». Ex : État Laïque

Ce mot est récent. On le trouve dans le Littré en 1871, où il est compris dans le sens de « *Laicus* », c'est-à-dire comme une séparation entre les religions relevant de la vie privée et les institutions publiques, l'Etat, in dépendants de toute église. C'est cette signification qui est la plus répandue.

**

Les deux premiers articles de la loi du 9 décembre 1905, réunis indissociablement sous le titre de « principes » indiquent :

- art.1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci- après dans l'intérêt de l'ordre public
- art.2 : La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte....

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 est le texte fondateur de ces principes dans notre pays.

Dans l'article 1er, il est dit que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit ».

L'article 10 précise que « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».